

Le harcèlement scolaire



Note de positionnement de la Fondation pour
l'Enfance

Avril 2021

Il y a quelques années, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a lancé le dispositif « Non au harcèlement », destiné à lutter contre le phénomène de harcèlement scolaire, préminent dans notre société.

Les chiffres pour la France sont effarants : **chaque année 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire**. S'il est parfois difficile pour les élèves les plus jeunes de faire la différence entre des cas de harcèlement et d'autres formes de conflits entre pairs, **les chiffres montrent tout de même l'ampleur de la souffrance que peut générer l'école pour des élèves démunis face à des violences parfois invisibles pour les adultes qui les entourent** (famille comme personnel des établissements scolaires).

En 2018, le site *Atlasocio* a affirmé qu'un **adolescent sur trois dans le monde avait été victime de harcèlement scolaire**¹. Dans un rapport de 2017 sur les violences subies par les enfants et les adolescents, l'UNICEF a déclaré que "*environ 3 jeunes adolescents sur 10 (17 millions) dans 39 États d'Europe et d'Amérique du Nord reconnaissent avoir harcelé d'autres élèves à l'école*".² En France, le chiffre avancé par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse évoque 1 élève sur 10.

Quels sont les succès et les limites des politiques actuelles de lutte contre le harcèlement scolaire en France ?

Quelle méthodologie doit-on adopter pour lutter efficacement contre le harcèlement scolaire ?

¹ [Harcèlement scolaire : 130 millions de victimes à travers le monde](#), *Atlasocio*, 30 avril 2018

² UNICEF, [A Familiar Face: Violence in the lives of children and adolescents](#), Novembre 2017

Le harcèlement scolaire

" Ce qui déclenche puis alimente le harcèlement, ce n'est pas la différence, c'est la vulnérabilité et la peur.³"

De manière générale, le **harcèlement** se définit comme une **violence répétée**, qui peut être **verbale, physique ou psychologique** (insultes, menaces, brimades, coups, ou bousculades par exemple).

Dan Olweus, psychologue suédo-norvégien précurseur de l'étude du phénomène de **harcèlement scolaire**, a défini plus spécifiquement celui-ci selon trois caractéristiques :

- **La violence**, c'est-à-dire un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité** et la régularité des agressions sur une longue période.
- **La volonté délibérée de nuire à la victime**, avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

Si nous pouvons constater des situations de harcèlement à tout âge et à tout niveau de classe, elles sont plus courantes **en fin d'école primaire et au collège.**

³ Emmanuelle PIQUET, conférence "Souffrances dans la cour de l'école : mieux armer les enfants contre le harcèlement"

DE QUOI PARLE-T-ON ?

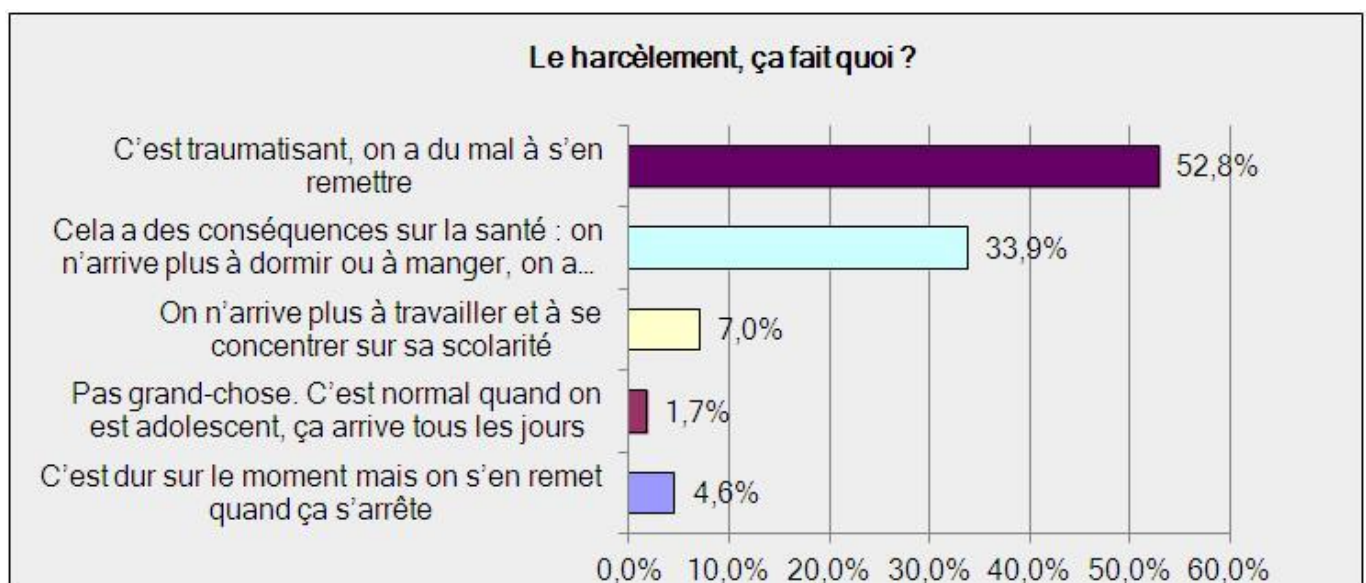
Il y a encore quelques années, le harcèlement scolaire n'avait lieu qu'**au sein de l'établissement**, la plupart du temps sur les moments de pause (récréations, déjeuners etc.). Si cette forme de harcèlement existe encore aujourd'hui, les élèves harcelés ne peuvent plus profiter du « répit » que leurs foyers permettaient auparavant.

L'avènement des nouvelles technologies, et particulièrement des communications électroniques (SMS, réseaux sociaux, jeux en ligne etc.), a fait apparaître de nouvelles formes de harcèlement scolaire et a donné une nouvelle ampleur au phénomène qui s'incruste aujourd'hui dans toutes les sphères de la vie des jeunes. On parle alors de **cyberharcèlement**, qui se décline lui-même sous différentes formes. Parmi celles-ci, on compte notamment le **cyber sexisme** qui consiste en la diffusion de rumeurs, d'insultes, ou de contenus à caractère intimes qui s'inscrivent dans les stéréotypes de sexe et de genre (réduction des filles à leur apparence physique et tentative de contrôle de leur sexualité, survalorisation de la virilité des garçons). Ce phénomène concerne les filles et les garçons (3 filles et 2 garçons par classe sont victimes de cyber sexisme)⁴ et peut débuter dès la classe de 5^{ème}. Le cyberharcèlement scolaire peut aussi prendre la forme de **sexting non consenti** ou de **revenge porn** (partage en ligne de contenu sexuellement explicite, sans le consentement de la personne apparaissant sur le contenu, et ce dans le but de se venger ou d'humilier).

Le harcèlement scolaire a des **conséquences néfastes**, et parfois même **dramatiques** pour le jeune harcelé. Il peut notamment entraîner un décrochage scolaire, voire une déscolarisation du jeune. Dans une enquête menée par

⁴ "Cyber sexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans) - Etude sociologique dans les établissements franciliens de la 5e à la 2nde", 2016, Etude coordonnée par le Centre Hubertine Auclert et réalisée par l'Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention (OUIEP) de l'Université Paris Est Créteil

l'Education Nationale⁵ en 2017, 6% des collégiens ont affirmé ne pas s'être rendus au collège au moins une fois dans l'année parce qu'ils avaient peur de la violence. Le harcèlement scolaire peut aussi entraîner des troubles anxiodépressifs, qui peuvent être somatisés, se traduisant ainsi par des maux de tête, de ventre ou d'autres maladies. Les **conséquences sur le développement psychologique et social de l'enfant** et de l'adolescent peuvent être dévastatrices et se poursuivre à l'âge adulte : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres, développement de conduites d'évitement, désocialisation. Le harcèlement scolaire conduit parfois à des conduites autodestructrices, voire même suicidaires.



Les conséquences du harcèlement scolaire, enquête de [Fil Santé Jeunes](#) menée de 2012 à 2014

⁵ Education Nationale, « Climat scolaire et victimation », 2017

OU EN SOMMES-NOUS ?

La France a pris un retard considérable dans la lutte contre le harcèlement scolaire. En effet, quand des pays comme le Canada, la Norvège ou le Royaume-Uni mettaient en place leurs premiers programmes de lutte contre le harcèlement scolaire au milieu des années 1990, il aura fallu attendre **2011** pour voir apparaître en France la première campagne publique sur ce phénomène de société majeur. Absence d'informations et de formation des enseignants à ce sujet, administrations qui protégeaient la réputation de l'établissement... Un véritable **tabou** régnait autour du harcèlement scolaire en France.

Les **politiques de prévention et de répression** se sont néanmoins multipliées depuis une dizaine d'années. Le Ministère de l'Education Nationale a notamment créé le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Mise en place dans chaque collège et lycée, cette instance de réflexion, d'observation et de proposition est chargée de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer un projet éducatif, notamment en matière de prévention de la violence au sein de l'établissement. L'Education Nationale a également conçu un **dispositif « Non au harcèlement »**, à disposition des équipes éducatives et scolaires : outils pour évaluer le climat scolaire, protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves, médiation entre élèves, numéro vert... La lutte contre le harcèlement scolaire a même été érigée comme **cause nationale en 2015**. Néanmoins, ce dispositif présente des **limites notables**.

Tout d'abord, le personnel scolaire reste dans l'ensemble **insuffisamment formé** pour repérer et prendre en charge les situations de harcèlement. Par ailleurs, selon Hélène Romano, docteure en psychopathologie et thérapeute spécialiste des traumatismes, les **mesures punitives ou répressives contre le harceleur ne sont pas dissuasives** et peuvent alimenter les envies de vengeance. De plus, l'élève harcelé

est bien souvent traité comme une victime vulnérable, mais ne se voit pas équipé d'outils pour se défendre. En conséquence, **les élèves harcelés s'enferment dans ce rôle et perdent toute confiance en eux.**



Le phénomène de harcèlement scolaire reste **considérable** : selon une enquête de victimation menée en 2015 par la DEPP, **700,000 élèves, soit 10% d'entre eux** (toute catégorie sociale et

toute tranche d'âge confondue) étaient harcelés. **Les nouvelles technologies accentuent la violence des situations.** En effet, 18% des collégiens ont déclaré avoir subi au moins une atteinte par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou par téléphone portable⁶.

Dans de nombreux autres pays, les méthodes punitives ou répressives, entraînant une victimisation des élèves harcelés, ne sont plus centrales. Les programmes cherchent à engager la communauté des élèves et des enseignants dans des **dispositifs de repérage et de désamorçage des situations**, mais aussi via des **dispositifs d'accompagnement des victimes**, pour qu'elles identifient des **compétences à acquérir pour se sortir des situations conflictuelles.**

Le **programme finlandais KiVa**, instauré il y a maintenant plus de 10 ans dans l'ensemble des établissements scolaires de Finlande, a permis **de réduire**

⁶ Education Nationale, « Climat scolaire et victimation », 2017

efficacement les situations de harcèlement, mais surtout le phénomène de victimisation des jeunes harcelés. Pour cela, le programme se concentre sur le **rôle des témoins**, et cherche à faire évoluer leurs réactions et leurs perceptions du harcèlement, pour qu'ils apprennent à se prononcer contre, et à affirmer que celui-ci n'est pas tolérable. Par ailleurs, la perte du soutien des pairs par le harceleur s'avère plus efficace et dissuasive que les punitions imposées par l'établissement. Après six ans de mise en œuvre du programme, la proportion d'élèves harcelés était passé de 17,2% à 12,6%, et la proportion d'auteurs de harcèlement scolaires avait diminué, passant de 11,4% à 5,9%. Par ailleurs, les études mettent en avant une baisse de l'anxiété chez les élèves, une perception plus positive des autres et un accroissement du bien-être à l'école.

Des **programmes inspirés de la méthode Pikas** ont également porté leurs fruits, en Europe et ailleurs. Fondée sur une idéologie non-blâmante, cette méthode cherche à **mettre fin aux situations de harcèlement scolaire en déconstruisant le phénomène de groupe sous-jacent à ce comportement.** L'objectif de cette méthode est que la **solution vienne des harceleurs eux-mêmes**, grâce à des entretiens individuels avec des adultes et des personnes témoins. Les évaluations menées au Royaume-Uni révèlent des taux de résolution des situations élevés, se situant entre 75% et 89%. Les enseignants britanniques évaluent l'efficacité de la méthode à 3,9 sur une échelle de 1 à 5. Une enquête réalisée dans les écoles et les collèges australiens fait état d'un taux de réussite se situant entre 85 et 100%.

En Espagne, la lutte contre le harcèlement scolaire passe par un **développement de l'empathie et de l'affirmation de soi chez les élèves.**

Relance des politiques de lutte contre le harcèlement scolaire

Le député et commissaire aux lois Erwan Balanant a remis en octobre 2020 au Premier ministre son **Rapport de mission gouvernemental**, dans lequel sont formulés **120 propositions pour « Comprendre et combattre le harcèlement scolaire »**. Les grandes orientations sont les suivantes :

- Prévenir le harcèlement scolaire, notamment en développant l'empathie et la tolérance chez les enfants.
- Former les adultes qui entourent les élèves (parents, enseignants, personnel scolaire) à une meilleure appréhension du phénomène, et renforcer les effectifs de psychologues et de référents harcèlement, pour une détection et une prise en charge rapides, efficaces et coordonnées.
- Créer un délit spécifique de harcèlement scolaire, puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
- Lutter spécifiquement contre le cyberharcèlement, avec notamment la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public pour dégager les bonnes pratiques, et la mise en place d'ateliers de sensibilisation des parents sur le harcèlement et le cyberharcèlement, et de pédagogie sur le fonctionnement des réseaux sociaux de leurs enfants.
- Renforcer le recours au numéro gratuit d'écoute plateformes, grâce à une augmentation des moyens financiers alloués et la formation des écoutants.

Si le développement de certaines compétences interpersonnelles comme l'empathie et la tolérance chez les enfants est une action prometteuse, les autres propositions sont **encore trop centrées sur la répression et la victimisation, sans rendre les élèves acteurs de la résolution des conflits.**

ENGAGEMENTS DE LA FONDATION POUR L'ENFANCE

Engagée pour **assurer aux enfants un environnement bienveillant et respectueux de leur intégrité**, la Fondation pour l'Enfance accompagne les initiatives en faveur de la lutte contre les violences faites aux enfants, notamment le harcèlement scolaire.

Aider l'enfant harcelé à construire des méthodes et des outils de défense grâce aux thérapies brèves d'A 180 degrés/Chagrin scolaire

En 2020, la Fondation a apporté son soutien à **l'association A 180 degrés/Chagrin scolaire** qui vient en aide aux enfants et adolescents harcelés, grâce à une méthode innovante inspirée de l'Ecole de Palo Alto. Les **thérapies brèves et stratégiques** proposées se démarquent de la logique dans laquelle sont encore les politiques et les personnels d'établissement scolaire en France. Aujourd'hui, dans la majorité des situations de harcèlement scolaire, nous avons tendance à trouver des solutions extérieures à l'enfant harcelé, à faire intervenir les parents, et à moraliser et sanctionner l'enfant harceleur. Ces méthodes ont comme effet de faire

perdre confiance en soi à l'élève harcelé en le présentant comme une personne vulnérable, et donc une cible facile pour les harceleurs qui ne sont alors pas incités à arrêter.

A l'inverse, dans sa mise en place de la méthode de Palo Alto, Chagrin scolaire a comme objectif d'**aider les enfants à construire des méthodes et à avoir des outils (appelés flèches de défense) pour se défendre eux-mêmes et pour se faire respecter**, aussi bien à l'école que sur internet. L'association entraîne notamment à la **technique du boomerang verbal**, qui consiste pour le jeune harcelé à retourner la situation en appuyant là où la cote de popularité de l'harceleur peut basculer et le faire tomber de son

piédestal. Ainsi, parce que la réponse vient de lui, l'enfant harcelé reprend

confiance en lui

Co-construire des solutions adaptées pour aider les enfants harcelés en situation de décrochage, avec les Centres Relier

Dans la continuité de notre engagement nous apportons en 2021 notre soutien aux Centres Relier. L'association porte un dispositif innovant et original d'**accompagnement des enfants harcelés en situation de décrochage scolaire et/ou social**. Ce dispositif permet la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans lequel l'enfant évolue, pour **coconstruire des solutions adaptées** à chacun. L'alliance éducative formée par **les pouvoirs publics locaux (la ville), les établissements scolaires, les familles et les associations** permet à l'enfant en situation de décrochage de **se reconstruire en le reliant à son territoire, et donc de se réintégrer dans son environnement**. Les Centres Relier interviennent pour aider les pouvoirs publics à s'approprier le

dispositif et à l'implanter dans le territoire. Ils permettent un **accompagnement des enfants en individuel et en groupe**, dans un cadre neutre représentant un espace de répit et d'écoute entre pairs et par des psychologues. Relier offre également un soutien aux familles, en accompagnant les parents dans leur prise de conscience de la situation, et en favorisant les interactions entre familles au travers d'espaces d'échanges entre parents. Ceci, afin de leur permettre de jouer un rôle central dans la reconstruction et la réinsertion de leurs enfants.

L'objectif est que les villes et les partenaires du territoire puissent ensuite poursuivre les accompagnements des enfants en autonomie.

PRECONISATION 1 – Des formations plus systématiques et destinées à tout type d'intervenant en milieu scolaire

Former les équipes éducatives et le personnel scolaire et périscolaire au repérage de situations de harcèlement et à la mise en place de programmes concrets d'intervention.

PRECONISATION 2 – Renforcer les moyens des Comités d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Améliorer les capacités de réflexion, d'observation, mais aussi de proposition, de mise en œuvre et d'évaluation de projets éducatifs, notamment en matière de prévention de la violence.



PRECONISATION 3 – Faire des compétences sociales et interpersonnelles un enseignement scolaire à part entière dès l'école primaire

Renforcer les compétences de communication, d'empathie et de compréhension de l'autre pour prévenir le harcèlement via les modules d'EMC (Education Morale et Civique).

PRECONISATION 4 – Accompagner la sensibilisation des familles et des enfants au numérique

Sur le modèle de l'association E-Enfance, qui lutte contre les cyberviolences grâce à des interventions en milieu scolaire et des formations sur les bons usages d'internet et les risques éventuels, pour que les enfants et les jeunes puissent profiter d'internet en toute sécurité.



PRECONISATION 5 – Promouvoir les dispositifs innovants de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire

Multiplier les dispositifs de prévention (comme le projet *Climat scolaire*) pour désamorcer les situations et renforcer l'accompagnement individuel des enfants harcelés via des thérapies brèves et stratégiques (dispositif *Chagrin Scolaire*).



Publié par la Fondation pour l'Enfance

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour l'Enfance identifie et accompagne les initiatives des acteurs de l'Enfance en faveur du renforcement de liens de qualité, durables et féconds.



Contacts : contact@fondation-enfance.org et clemence.lisembard@fondation-enfance.org

Rendez-vous sur [notre site internet](#) et sur les réseaux sociaux.